

formation en e-learning

Permis d'exploitation pour chambres d'hôtes

Formation obligatoire pour toute exploitation d'une chambre et/ou table d'hôtes



Public

- ▶ Toute personne louant des chambres d'hôtes et proposant des boissons alcooliques à leur clientèle ou offrant un service de table d'hôtes



Durée

- ▶ 7 heures



Tarif

- ▶ 240 € nets de taxe



Sessions e-learning

- ▶ 1 vendredi par mois
9h à 12h30
13h30 à 17h

Les exploitants de chambres et/ou tables d'hôtes doivent être titulaires d'une licence pour servir des boissons alcoolisées. Pour être titulaire d'une licence restaurant ou petite licence restaurant ou débit de boisson (licence III ou IV), il faut détenir un permis d'exploitation (sa validité de 10 ans est à renouveler au terme).

Cette formation est adaptée aux conditions spécifiques de votre activité. Elle est constituée d'enseignements d'une durée de 7 heures effectuée sur une journée, au lieu de 3 pour les CHR.



Objectif

- ▶ Sensibiliser et responsabiliser les futurs exploitants aux dispositions légales liées à la vente d'alcool (dispositions extraites du Code de la Santé Publique)
- ▶ Diminuer les risques liés à l'activité par la connaissance des différents règlements qui la concerne
- ▶ Assurer avec sérénité l'exploitation de son établissement grâce à la connaissance de ses droits et obligations



Points clés

- ▶ **Le cadre législatif et réglementaire**
 - Mise à jour des connaissances sur les notions de responsabilités civile et pénale, les délits et les infractions en la matière
- ▶ **Les conditions d'ouverture et les obligations d'exploitation dans les débits de boissons à consommer sur place**
- ▶ **Les réglementations spécifiques**
- ▶ **Mises en situation et évaluation des connaissances acquises**

À l'issue de cette formation, les participants acquièrent les connaissances se rapportant aux dispositions relatives à la prévention et à la lutte contre l'alcoolisme, à la protection des mineurs et à la répression de l'ivresse publique, aux faits susceptibles d'entraîner une fermeture administrative, ainsi qu'aux principes généraux de la responsabilité civile et pénale des personnes physiques et des personnes morales.

Formation effectuée par notre organisme partenaire SYFAGROUP - Michel GUEDJ

Agrément par le ministère de l'Intérieur au titre de l'article L 3332-1-1 du code de la santé publique

N° d'agrément : INTD1904388A

Pour vous inscrire

Contactez Christiane Briot - T. 03 85 77 99 00 - c.briot@mdb.cci.fr